

DOSSIER D'INSCRIPTION MISS MARCK



Comité Miss
aéronautique
France

DOSSIER REMPLI A REMETTRE EN MAIRIE
AVANT **SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018**



REGLEMENT DE L'ELECTION MISS AERONAUTIQUE FRANCE 2017

1 – ASSOCIATION ORGANISATRICE

L'association dénommée Comité Miss Aéronautique France, inscrite au journal officiel et à l'INPI Organise l'élection de MISS AERONAUTIQUE FRANCE 2018. A l'issue de l'élection, seront élues la MISS AERONAUTIQUE FRANCE 2018 et ses cinq Dauphines sur podium et deux hors podium.

2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour pouvoir participer à l'élection MISS AERONAUTIQUE FRANCE, chacune des 30 (ou plus) candidates devra répondre aux conditions suivantes :

- avoir été régulièrement et valablement élue dans le cadre d'une élection organisée sous l'égide d'une organisation partenaire du COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE ou par lui même.
- être née de sexe féminin.
- ne pas avoir subi de transformations majeures de ses caractéristiques physiques sur la base desquelles elle a été élue dans le cadre de son élection qualificative.
- être de nationalité française.
- être née entre le 01/06/1992 et le 30/06/2000 date actualisée tous les ans après la finale
- être d'une taille minimum d'1m60 sans talons.
- être célibataire (non mariée, non divorcée, non pacsée), sans enfant, ne pas avoir participé à des séances photos, captations audiovisuelles et/ou tout type d'événements susceptibles de permettre une exploitation auprès du public d'images dans lesquelles la candidate apparaît totalement ou partiellement dénudée et/ou d'images la représentant à caractère érotique et/ou pornographique, ne pas avoir accordé des droits permettant à un tiers d'associer sa personne ou son image à une marque, slogan, signe distinctif, sons, images ou autre, à caractère érotique et/ou pornographique, ne pas avoir utilisé et/ou permis d'utiliser le titre gagné dans le cadre des concours locaux et/ou régionaux, et/ou les attributs afférents à ceux-ci (écharpes, couronne, photos officielles, etc.) à des fins de propagande ou militantisme politique, idéologique ou religieux.
- être présente à toutes les phases préparatoires de l'élection qui se dérouleront à compter du 13 juillet 2017 et jusqu'au 16 juillet 2017. Une absence même temporaire ne permettant pas une participation dans des conditions identiques à celle des autres candidates peut également engendrer une disqualification, Miss Aéronautique France ne saurait non plus se voir reprocher la disqualification d'une candidate si cette dernière ne remplit pas les conditions d'admission et/ou de participation à l'élection locale, régionale et nationale et/ou résultant d'un impératif de sécurité pour la candidate.
- être d'une excellente réputation et de bonne moralité et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite ou condamnation pénale.
- adopter un comportement correcte, aimable et souriant en toute circonstance en apportant un soin tout particulier à la tenue vestimentaire.
- disposer d'une bonne culture générale.
- les petits tatouages fins et discrets sont tolérés.
- les piercing tels que les boucles d'oreilles, ou le piercing du nombril sont tolérés également.
- Les candidates participant à la finale Miss Aéronautique France sont toutes titrées en élection locale, de ce fait cela leur ouvrent la possibilité d'être candidate à la finale, elles s'engagent à respecter les conditions du premier contrat signé, ainsi que celui de la finale MISS AERONAUTIQUE FRANCE, et à rester dans le Comité jusqu'à la date ou elles remettent leur titre en jeu, ceci, même si elles n'ont obtenu aucun titre à la finale. Si elles rompent le contrat elles devront restituer, ou rembourser tous les cadeaux reçus à leur élection

locale, et devront rembourser également les frais engendrés pour elles à la finale Miss Aéronautique France (somme forfaitaire de 1200,00 euros – Costumerie, repas, logement, frais divers dus à l'événement) ainsi que les cadeaux obtenus lors de la finale. Il leur est également interdit de se présenter à une élection avec ou hors Comité concurrent, tant qu'elles seront en titre. En cas de rupture volontaire de contrat, le comité peut également avoir recours à la justice, pour réclamer des dommages et intérêts pour avoir nuit à l'image du comité. Elles sont également soumises à la clause de non concurrence (paragraphe 9.4)

- Les Dauphines du podium Aéronautique France sont tenue à être présente le plus possible aux manifestations et aux élections organisées par le Comité, elles sont tenues par contrat durant deux ans après la date de Miss Aéronautique France 2018, elles pourront se représenter sans avoir à être réélue en locale, à la finale Miss Aéronautique France des années suivantes, mais auront interdiction, d'être candidate sur d'autres élections, y compris celles ne faisant pas partie de notre Comité sauf, celles où le Comité Miss Aéronautique France les enverras. (voir paragraphe 9.3, 9.4, et 9.5)
- La jeune fille élue Miss Aéronautique France est tenue par contrat sur une durée de trois ans, elle n'aura pas le droit, sous peine de poursuites judiciaire, de se présenter à tout autre concours quel qu'il soit durant cette période, hormis ceux où le Comité Miss Aéronautique France l'enverra. Par ailleurs, elle sera Membre d'Honneur du Comité Miss Aéronautique France dès son titre rendu. En cas de rupture volontaire de contrat, l'affaire sera immédiatement portée en justice et elle devra s'acquitter dans le mois du montant des remboursements de tous les cadeaux reçus et utilisés, ainsi que tous les frais engendrés pour elle par le Comité depuis son élection en locale.
- Le Comité Miss Aéronautique France se réserve le droit de les poursuivre en justice. Tous les contrats sont remis à nos huissiers qui entameront les procédures nécessaires.
- Toutes les candidates à la finale Miss Aéronautique France autorisent la libre utilisation de toutes les photos officielles et/ou en manifestation, pour une durée minimum de 5 ans pour les candidates non élues, 10 ans pour les sept Dauphines Nationale et sans limitation de durée pour la Miss Aéronautique France, pour tous les usages cités ci-après :
 - Publication sur tout support de la presse écrite ou télévisée ;
 - Publication dans un porte folio ou book ;
 - Publication dans un ouvrage ;
 - Exposition publique ;
 - Site et Facebook, pages officielles, instagram etc ;
- l'inscription est gratuite.

3 – PRESELECTION DES CANDIDATES PAR UN JURY

Un jury de présélection composé d'un minimum de 8 membres désignés par le Comité MISS AERONAUTIQUE FRANCE (des professionnels du monde de l'aviation ou en rapport direct avec l'aviation, ou de partenaires du Comité Miss Aéronautique France, des professionnels du monde du spectacle et des médias, , des représentants du Comité MISS AERONAUTIQUE FRANCE) établira, durant les jours précédant la tenue de l'élection, la liste confidentielle des demi-finalistes au titre de MISS AERONAUTIQUE FRANCE 2018 (soit la moitié des candidates en lice).

Afin de sélectionner les demi-finalistes, les candidates (30 ou +) seront soumises à un QCM de Culture Générale de 50 questions et un second QCM de Culture aéronautique de 50 questions également. Le QCM de Culture générale comportera 50 questions sur des thèmes variés, celui de Culture Aéronautique comportera 50 questions présent sur un dossier BIA remis aux candidates à leurs élections locales. Le temps imparti pour leurs réalisations est fixé à 01h30 en condition examen, il seront notés sur 50 points chacun. Avant de rejoindre sa place pour l'épreuve, chaque candidate tirera un numéro au hasard qu'elle reportera sur ses dossiers QCM. Les correcteurs des

QCM désignés parmi des membres du Comité, autre que ceux qui assurent la surveillance de l'épreuve, auront donc à traiter des dossiers anonymes.

Un passage en maillot de bain fourni par le Comité sera également noté afin de juger la plastique.

Le passage individuel pour présentation et entretien se fera dans une tenue du choix de la candidate sur un thème imposé par le Comité, (cette année le thème choisi est : « Vous êtes élue Miss Aéronautique France, Monsieur Macron, Président de la République vous invite à sa table dans sa résidence privée à Le Touquet Paris Plage. Quelle toilette choisissez vous ? ») il sera limité à 5 minutes maximum par candidate. Les candidates seront appelées tour à tour dans un ordre aléatoire après un temps d'auto-préparation limité à 01h00 (tenue, coiffure et maquillage) Les membres du jury, noteront chacune des candidates sur cinq critères différents :

- Élégance, maintien, sourire, choix de la tenue
- Coiffure et maquillage
- Présentation au jury
- Charisme et charme
- Beauté corporelle

Chaque critère est noté sur 40 points.

Le total sur 200 points sera reporté sur la feuille de notations pour chacune des candidates.

Au terme des quatre épreuves de présélections les résultats seront enregistrés sur ordinateur (Application Excel) pour compilation des notes de chacune des candidates.

Les coefficients sont , 1 pour les QCM et 1 pour l'entretien et 1 pour le passage en maillot de bain.

A la fin de la saisie l'application fera apparaître le classement du meilleur résultat au moins bon désignant ainsi les 15 (ou +) demi-finalistes apparaissant sur les 15 (ou +) premières places. Seul les huissiers et Monsieur Bernard Lamblin, connaîtront la liste des 15 (ou+) demi-finalistes tous les autres membres du jury sortiront de la salle, et ne seront rappelés que pour signer la feuille de présence et statuer si il y a des égalités.

En cas d'égalité pour la dernière place à pourvoir, un vote à main levées sera réalisé par les membres du jury de présélections qui dispose chacun d'une voix contre deux pour la Présidente.

Cette épreuve se déroulera sous contrôle d'huissier.

L'Huissier de Justice, présent sur les trois épreuves de présélections et de l'élection de MISS AERONAUTIQUE FRANCE 2018 et ses Dauphines, conservera cette liste.

Cette liste sera tenue secrète jusqu'au dimanche 22 juillet 2018 en milieu de soirée, date à laquelle l'Huissier de Justice remettra en direct au présentateur, la liste des noms des quinze (15 ou +) candidates qui seront appelées par ce dernier dans un ordre d'appel aléatoire.

Les 15 (ou +) candidates sélectionnées, telles que mentionnées ci-dessus, seront soumises à des votes selon les modalités décrites dans le présent Règlement parmi lesquelles sera élue MISS AERONAUTIQUE FRANCE et celles qui seront élues Dauphines.

4 – ELECTION DE LA MISS AERONAUTIQUE FRANCE

Le jury pour l'élection de MISS AERONAUTIQUE FRANCE ne comprendra que des membres ayant un rapport direct avec l'aéronautique, et de la Présidente du Comité Miss aéronautique France. Les candidates présélectionnées selon les modalités décrites précédemment ont été appelées dans un ordre aléatoire et présentées au public.

Reclassées par ordre alphabétique elles porteront chacune un numéro de 1 à 15 (ou +) sur une plaquette portant le logo officiel du Comité Miss Aéronautique France.

L'élection de la Miss Aéronautique France de ses 5 Dauphines et ses deux Dauphines hors podium, se fera à partir d'un vote consultatif du public associé à une notation du jury. A cela sera ajouté, une note de suivie de chaque candidate, sur les 4 jours de préparation par les membres du Comité, dont la liste sera préalablement donnée aux Huissiers de Justice.

Ces dernières notes correspondent au jugement fait sur le comportement général de la candidates et seront intégrées sur le logiciel de calcul.

Lors de l'accueil du public ont été remis des bulletins de votes individuels pour chaque entrée enregistrée à raison d'un bulletin de vote par personne, enfant (place payante) compris, le staff du comité Miss Aéronautique France, aura lui aussi, un bulletin de vote par personne ainsi que tous les partenaires et invités de celui ci, présent en salle lors de la soirée.

En deuxième partie de soirée lors des différents passages sur scène des quinze (ou +) demi-finalistes les membres du jury devront noter sur 10 ces 4 critères d'appréciations

- Robe du soir : Élégance, démarche, maintiens et sourire
- Robe du soir : Présentation au micro et sourire
- Maillot de bain : Silhouette et démarche
- Robe « Autant en emporte le vent » : Réponse a la question aléatoire du présentateur.

A l'issu des quatre passages le total sur 40 points pour chaque candidate sera reporté sur la feuille de notations de chaque juré (en nombre entier).

Suite a ces quatre prestations sur scène, au moment de l'entracte les bulletins de votes du public seront collectés dans deux urnes qui seront préalablement scellées par les huissiers. La totalité des feuilles d'évaluations candidates est recueillies par le ou la Présidente du Jury. La totalité du Jury tiendra sa réunion de délibérations dans une salle isolée, préalablement définie. Le ou la Présidente du jury, désigne un membre parmi les Jurés pour l'assisté dans la comptabilité des résultats. Sur une application dédiée (Excel) ont reporte chaque note sur 40 de chaque Juré pour chacune des candidates. S'il s'avère qu'un Juré a noté, un ou plusieurs critères en dessous de 4 points, il devra s'en expliquer, si l'explication n'est pas retenue par la majorité des Jurés, la note sera remonté a 5 points, et cela, autant de fois qu'il sera jugé nécessaire.

Les notes de la fiche de suivis des candidates par les membres du Comité sont reportées également sur le logiciel. Dans le même temps, les membres du Comité Miss Aéronautique France désignés pour le ramassages des votes du public remettrons à la Présidente les deux urnes scellées qui seront descellées par les huissiers. Parallèlement au report des notes du Jury, les bulletins de votes du public seront triés candidates par candidates. Pour chacune d'entre elles, le nombre de bulletins obtenu sera vérifié par deux Jurés. Un premier Juré comptabilise le nombre de vote sans communiquer le résultat.

Ce même comptage est réalisé par le second Juré. Les résultats obtenus sont comparés et validés si identiques. Si les résultats sont différents ont procède a une deuxième vérification. Après validation du résultat, les bulletins de votes correspondant sont disposés dans une enveloppe sur laquelle sont inscrit le nom, le prénom, le numéro de passage sur scène et le résultat du comptage validé pour chacune des candidates. Fermer l'enveloppe avant que les deux Jurés vérificateurs apposent leurs noms, prénoms et signatures, sur l'enveloppe, avant que l'huissier appose les scellés. L'ensemble des enveloppes est remis aux huissiers. Pour chaque candidate, via l'application, sont enregistré les notes attribuées par le Jury et le nombre de vote du public. Les votes du public vont permettre de ne retenir que 50 % des candidates participantes, en l'occurrence, celles qui ont obtenu le plus de votes. Remarque : si leur nombre est pair pas de problème, si leur nombre est impair on ajoute une candidate virtuelle avant de diviser par deux, exemple : 15 candidates donc $15 + 1 = 16$ soit 8 candidates retenues pour la sélection finale. En cas d'égalité, le Jury départagera les candidates concernées au terme d'une délibération ou d'un vote à mains levées, à raison d'une voix par membre du Jury contre deux pour la Présidente.

La délibération finale pour l'attribution des 8 premières places (de la Miss à la 7eme Dauphine) se fera à partir :

- D'un classement, issu des votes du public, totalement consultatif ;
- D'un classement, issu des votes du Jury

La délibération finale Miss Aéronautique France sera donc effectuée à partir des résultats des votes du public qui restent consultatifs et n'imposent, à ce stade, aucun classement mais désignent les 8 candidates nominées. Ensuite, les votent du Jury et seulement ceux ci départageront ces 8 candidates retenues pour l'attribution des places définitives sur le podium.

5 – CONTROLE D'UN HUISSIER DE JUSTICE

L'ensemble des votes (présélection, sélection des finalistes, de la MISS AERONAUTIQUE FRANCE et classement se fera sous contrôle d'un Huissier de Justice présent lors de toutes les phases des opérations de vote. Il établira les différents Procès-Verbaux de vote de l'élection MISS AERONAUTIQUE FRANCE.

6 – GAGNANTE DE L'ELECTION MISS AERONAUTIQUE FRANCE

La candidate élue MISS AERONAUTIQUE FRANCE sera la gagnante et remportera à ce titre les dotations annoncées à destination de MISS AERONAUTIQUE FRANCE et deviendra la représentante Nationale de l'aviation générale.

7 – RESPONSABILITES ET RESERVES

La participation des spectateurs aux votes implique la reconnaissance et l'acceptation pleine et entière, du présent règlement, LE COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE et ses membres ne pourront être tenus responsables.

Les spectateurs et/ou les candidates ne pourront en conséquence prétendre à aucun dédommagement, réparation ou indemnité de quelle que nature que ce soit et il ne sera en conséquence fait droit à aucune réclamation au titre de ce qui précède, ce que le spectateur et/ou les candidates reconnaissent expressément.

8 - DISPOSITIONS DIVERSES

8.1. Le principe de l'élection de MISS AERONAUTIQUE FRANCE nécessite pour le comité organisateur de respecter la réglementation en matière de communication audiovisuelle, et que les besoins de sécurité, le respect des personnes et des biens et plus généralement le déroulement paisible de l'élection impliquent de s'abstenir de :

- consommer en public de l'alcool et/ou des substances prohibées, de faire l'apologie de ces produits et de leur consommation ;
- fumer en public, étant précisé qu'il est strictement interdit aux candidates notamment pour des raisons de réglementation et de sécurité de fumer dans les lieux où se déroule l'élection.
- tenir en public, même sur un mode ironique et au second degré, des propos racistes et / ou discriminatoires de quelque nature que ce soit.
- prononcer des injures ou des propos portant atteintes à l'honneur ou à la considération tant des autres candidates que de quiconque, ni de tenir des propos qui pourraient être considérés comme incitant à la haine ou à la violence .
- mentionner, devant les caméras, les noms de sociétés, de marques ou d'enseignes commerciales et de porter un vêtement ou un accessoire quelconque comportant un signe distinctif (marques, logos, personnages...) voyant ou de présenter un objet sur lequel figure un tel signe ou qui constitue par lui même un tel signe .
- d'exercer une quelconque forme de violence, d'intimidation ou de harcèlement à l'égard des autres candidates et/ou des membres du jury.
- tenir, devant les caméras, des propos directs ou indirects relatifs à d'autres élections et/ou émissions ou à l'un quelconque de leurs candidates.
- détériorer des matériels techniques ou des biens mobiliers et/ou immobiliers et/ou entraver de quelque façon que ce soit l'enregistrement visuel et sonore de l'élection.
- détériorer l'environnement et/ou les objets qui garnissent les lieux de l'élection.
- et d'une manière générale, d'avoir un comportement contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou à l'esprit du concours basé sur des valeurs d'élégance.

8.2 Chaque candidate à la finale Miss Aéronautique France à rempli et signé ce contrat/règlement s'engageant à participer à l'élection, il est déposé chez un huissier. La participation des Candidates à L'élection Nationale se fait à titre gracieux et ne donne lieu à aucune forme de rémunération et/ou d'indemnisation. Les candidates s'engagent à ne pas diffuser sur leur page Facebook officielle ainsi

que leur divers compte personnel reliés directement au comptes du COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE ou a un de ses membres (Facebook, Instagram, Twiter ... etc) des photos ou lien publicitaires ainsi que tout autres supports de communications concernant des professionnels autres que ses partenaires.

8.3 Le présent Règlement est déposé :

En l'étude de

- **la SELARL DUQUENOY ET CULNARD, Huissiers de Justice Associés 66, rue Pierre Ledent 62170 MONTREUIL SUR MER. TEL : 03.21.81.54.00**

Les résultats des élections seront visibles sur les sites Internet suivant, directement ou par liens :

- site MISS AERONAUTIQUE FRANCE : <http://www.missaeronautique.com/> ou page officielle Facebook

8.4 La participation à l'élection implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et entraîne le respect de toutes les dispositions du règlement de l'élection. Ce règlement tiens lieu également de contrat pour les candidates.

8.5 Les candidates doivent fournir des renseignements sincères et exacts au COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE dans le cadre des étapes de présélection et sélection à l'élection et informeront le Comité de tout événement passé ou futur qui pourraient, le cas échéant, affecter leur participation à l'élection et/ou sa diffusion.

Lesdits renseignements sont déclaratifs et le COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE ne saurait voir sa responsabilité engagée pour quelques motifs que ce soit à cet égard. Toute fausse déclaration d'une candidate dans le cadre de sa désignation comme Miss et /ou de la sélection à l'élection pourra entraîner une disqualification. LE COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE aura la faculté de remplacer ou non la candidate.

8.6 Le non-respect par une candidate du règlement de l'élection et/ou des lois et règlements applicables et/ou sa décision de ne plus participer aux évaluations de l'élection et/ou de quitter l'élection, même temporairement, pourra entraîner sa disqualification de l'élection ou, si le COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE constate ledit non-respect postérieurement à l'élection, sa destitution. En cas de destitution de la Miss Aéronautique France élue dans les conditions mentionnées ci-dessus, la Miss Aéronautique France élue sera remplacée par l'une des Dauphines, LE COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE se réservant la faculté de soumettre les Dauphines à un système de vote par le public ou tout autre système de vote permettant la nomination de la remplaçante de MISS AERONAUTIQUE FRANCE.

La Miss Aéronautique France sera redevable des frais financiers engendrés pour son élection et devra également rembourser tous les cadeaux utilisés ou consommés et restituer tous les autres (diadème et écharpe également). Selon le cas, le COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts. (Voir paragraphe 2)

8.7 En cas d'impossibilité de tenue d'une ou plusieurs élections régionales et/ou locale et/ou en cas d'impossibilité pour une ou plusieurs candidates de se présenter à l'élection et ce pour quelque raison que ce soit, LE COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE n'est pas tenue de désigner une nouvelle candidate et/ou remplacer la candidate manquante/défaillante.

8.8 En cas de départ prématuré d'une candidate de l'élection et notamment en cas de disqualification, LE COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE aura la faculté de remplacer ladite candidate par une candidate remplaçante représentant ou non la région concernée par le départ prématurée de la première candidate. Il est précisé que LE COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE n'est toutefois pas tenue de remplacer une candidate qui aurait quitté prématurément l'élection. Dans l'hypothèse où la disqualification d'une candidate pour quelque motif que ce soit (départ volontaire, déclaration mensongère, non respect du présent règlement de vote) intervient après la première pré-sélection des candidates telle que décrite à l'article 2, LE COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE pourra remplacer la candidate disqualifiée par celle qui, parmi l'ensemble des candidates non présélectionnées, aura recueilli le plus grand nombre de points.

8.9 En cas de destitution de la MISS AERONAUTIQUE FRANCE élue dans les conditions telles

que décrites au présent règlement, le spectateur et/ou les candidates et/ou la Miss Éluée destituée ne pourront prétendre à aucun dédommagement, réparation ou indemnité de quelle que nature que ce soit et il ne sera en conséquence fait droit à aucune réclamation.

9.0 Face à des circonstances exceptionnelles non envisagées avant le début de l'élection (à savoir, notamment, des situations ayant les caractères de la force majeure, des circonstances non prévues par les règles de l'élection ou impliquant un problème technique ou de sécurité), le Comité adoptera les mesures les plus adéquates afin notamment de préserver la sécurité des candidates, l'intégrité et le bon déroulement de l'élection.

9.1 LE COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE n'est pas tenue de produire et/ou de diffuser et/ou faire diffuser l'élection. Elle ne pourra en aucun cas être inquiétée du fait d'une annulation et/ou d'une interruption temporaire ou définitive de l'élection pour quelques motifs que ce soit, de sa production et/ou de sa diffusion.

Les dates de préparation, d'organisation et de diffusion de l'élection figurant dans le présent règlement, sont mentionnées à titre strictement indicatif et ne sauraient engager la responsabilité du COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE si, pour quelque raison que ce soit, elles devaient être annulées et/ou reportées et/ou modifiées ; la candidate ne pouvant prétendre à aucun dédommagement et/ou indemnité de quelque nature que ce soit dans de tels cas.

9.2 Toutes les candidates (Miss ou Dauphine) ayant participé à l'élection MISS AERONAUTIQUE FRANCE s'engagent à ne pas se présenter dans un autre Comité avant d'avoir rendu leur titre Local, Départemental ... etc, sous peine de poursuites. Le ou les titres obtenus au sein du COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE quelque soit son niveau, lie par contrat toutes les candidates et ne leur permet pas de se présenter à toutes autres élections, qu'elles soient affiliées à un Comité ou non, et ce jusqu'à ce qu'elle rende son titre. En cas de non respect de ce règlement le COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE se réserve le droit de poursuivre en Justice cette candidate.

9.3 Une candidate désirant rompre son contrat est tenue par la clause de non concurrence, et n'aura pas le droit d'aller se présenter à une autre élection, quelque soit le comité ou l'organisateur, durant une période de 1 an, sous peine de poursuites judiciaires.

9.4 Pour être valable, la rupture de contrat demandée par une élue ayant participé à la finale, qu'elle soit sur le podium National ou pas, doit être faite par courrier recommandé avec AR l'acceptation ou le refus par le Comité Miss Aéronautique France sera notifié également par lettre recommandée avec AR, dans un délai d'un mois à partir de la date de réception du courrier de l'élue.

SIGNATURE EN DEUX EXEMPLAIRES, PRECEDE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE, BON POUR ACCORD, CE DOCUMENT M'A ETE LU DANS SA TOTALITE ET J'EN ACCEPTE LES THERMES COMME CONTRAT ME LIANT AU C.M.A.F » ECRIRE SON NOM ET PRENOM EN TOUTE LETTRE, PARAPHER TOUTES LES PAGES.



Comité Miss Aéronautique France
78 Allée de la Royal Air Force, 62520 Le Touquet Paris Plage -
Adresse mail : Veroniquelamblin@yahoo.fr - Tél : 06,60,76,90,98

Pour être valable, ce bulletin doit être signé et accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (EDF), ainsi que du règlement de l'élection également signé,

FICHE D'INSCRIPTION
ELECTION DE MISS MARCK EN CALAISIS 2018
Pays de la Dentelle

Nom..... Prénom.....

Née le..... à..... Age..... N° S.S.

Nationalité..... de naissance naturalisée.....

Adresse.....

Ville..... CP..... Tél.....

Tél. Mobile..... Adresse mail

Profession ou études en cours.....

Diplômes obtenus ou en préparation.....

Langues étrangères parlées.....

Profession du père..... de la mère.....

Loisirs.....

Sports pratiqués..... si de haut niveau, précisez.....

Pratiquez-vous la danse, si oui depuis combien de temps ?.....

Quelle est votre ambition dans la vie ?.....

Comment avez-vous connu le Comité ?.....

Avez-vous déjà participé à un concours de beauté ?..... Avec quelle organisation ?.....

A quelle date ?..... Où ?..... Pour quel titre ?.....

Que lisez-vous ?.....

Avez-vous déjà voyagé ? Si oui, dans quel(s) pays ?.....

Quelles qualités vous reconnaît-on ?.....

Avez-vous déjà pratiqué une intervention esthétique ? Si oui, laquelle ?.....

Êtes-vous inscrite ou en contrat avec une agence de mannequins ou autres ? Si oui, lesquelles ?

Fumez-vous ?..... Pourriez-vous cesser ?..... Avez-vous un blog ?.....

Nombre de frères ?..... de sœurs ?.....

Hauteur sans talons..... Taille confection..... Pointure.....

Couleur des yeux..... Couleur des cheveux..... Tour de hanches.....

Tour de taille..... Tour de poitrine..... Bonnet.....

Je certifie d'une part l'exactitude des indications ci-dessus et d'autre part avoir pris connaissance et avoir **approuvé** les conditions et modalités de l'élection et **les droits et obligations** qui m'incombent en tant que candidate tels que **figurant sur le règlement qui m'a été remis**
Écrire «je le certifie».....

Je m'interdis formellement de participer à tout autre concours ou manifestations durant mon année en titre et je m'engage à **NE PAS FAIRE USAGE DE MON TITRE (pour quoi que ce soit) et quel que soit le millésime sans L'AUTORISATION ECRITE DU COMITE MISS AERONAUTIQUE FRANCE .**

Fait à..... Le (date).....

Écrire de votre main : JE LE CERTIFIE, LU ET APPROUVE, BON POUR ACCORD

Signature de la Candidate

Signature des parents en cas de minorité avant l'élection

DOSSIER REMPLI A REMETTRE EN MAIRIE AVANT **LE SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018**

Mairie de Marck - 2, place de l'Europe 62730 MARCK - 03.21.46.22.00

- Remplir et signer le règlement.
- Remplir et signer la fiche d'inscription.
- Joindre une photocopie de votre pièce d'identité.
- Joindre un justificatif de domicile à votre nom ou à celui de vos parents si vous y résidez encore (dans ce cas, joindre une attestation sur l'honneur).

Election prévue **13 octobre 2018 au complexe Hubert Seban à Marck.**

Entrée payante.

Petite restauration prévue sur place.

